



de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ANNEXE X

Ville de SERAING

Référence commune :
DD/2024/580

Référence SPW-ARNE :
10012999/GLE.ama

Référence SPW-TLPE :
10012999/GLE.ama

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Le projet a été soumis par la société anonyme de droit public "OPÉRATEUR DE TRANSPORT DE WALLONIE (OTW)", dont le siège social est établi avenue du Gouverneur Bovesse 96 à 5100 NAMUR.

Le terrain concerné est situé rues de la Cité, du Chiff d'Or à 4420 SAINT-NICOLAS et Sous-les-Vignes à 4000 LIÈGE, et cadastré SAINT-NICOLAS 2^{ème} division, section A, n^{os} 144 A 2, 144/12 A, 144/21 A, 144/26, 144/27, 144/29 A, 144/7 A, 144/8 A, 144/9 B 2, 144/9 C 2, 144/9 D 2, 144/9 E 2, 144/9 F, 144/9 G 2, 144/9 G, 144/9 H 2, 144/9 K, 144/9 L 2, 144/9 L, 144/9 N 2, 144/9 P, 144/9 W 2, 144/9 X, 144/9 Y, 147/4, 147/6, 152 Y, 154 L, 155 Z, 271 A, 75 G, 89 R, 89 T, 89 V, 89 W, 89 X et LIÈGE 27^{ème} division, section A n^{os} 52 L, 52 M, 87 V 2, 87 W 2, 87 X 2, 87 Y 2.

Le projet a été soumis à étude d'incidences sur l'environnement consiste à construire et exploiter un centre MOBI'PARK TEC de LIÈGE sur le site de Chimeuse Ouest,

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 09/02/2024	Le 15/02/2024	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 15/03/2024 à 11h30	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que le projet risque d'avoir un impact sur le territoire de la commune de SERAING et informe le public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est la fonctionnaire technique et le fonctionnaire déléguée.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du service de l'urbanisme à l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING :

- par courriel : enquete@seraing.be ;
- par tél. : 04/330.84.87.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la Société anonyme de droit public "OPERATEUR DE TRANSPORT DE WALLONIE (OTW)" - Courriel : mobiparktec@letec.be - Tél : 0800 399 18 ou auprès du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 9 février 2024.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Pour le collège,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON